

209C0433
FR0000054629-FS0168

20 mars 2009

Déclaration d'intention (article L. 233-7 du code de commerce)

COFIDUR
(Euronext Paris)

Complément à D&I 209C0407 du 16 mars 2009

Par courrier du 20 mars 2009, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« La société EMS Finance SAS a franchi en hausse, le 6 mars 2009, les seuils de 15% du capital, 20%, 25%, 1/3 et 50% du capital et des droits de vote de la société COFIDUR suite à l'exercice du droit de préemption dont elle disposait au titre du pacte conclu le 7 avril 2005, entre d'une part, la société EMS Finance (ci-après dénommée "EMS") et d'autre part, la société Calyon et le Groupe ESCA comprenant les sociétés ESCA, Financière de l'III et ESCA Finance et Conseil. A cette occasion EMS a préempté un nombre total de 3 927 730 actions COFIDUR au prix unitaire de 0,70 euro, représentant 43,13% du capital de cette société.

EMS, qui possède à ce jour 1 000 000 actions COFIDUR représentant 2 000 000 de droits de vote, (soit 10,98% du capital et 19,60% des droits de vote) ainsi que 1 000 000 de BSA donnant droit à la souscription d'autant d'actions exerçables à 1,32 euros au plus tard le 30 juin 2009, détiendra directement, suite à la livraison des titres qui interviendra au plus tard le 3 avril 2009, 4 927 730 actions COFIDUR représentant 5 927 730 droits de vote, soit 54,12% du capital et 58,09% des droits de vote de cette société (1).

La société EMS déclare agir de concert avec son président et associé Monsieur Henri Tranduc (2), et ses autres associés, Messieurs Philippe Broussard (3), Serge Villard (4) et Thierry Richli (5) qui détiennent ensemble 4,28% du capital et 4,01% des droits de vote. Il est précisé qu'à ce jour, ils ne sont pas liés par un pacte d'actionnaires mais qu'ils pourraient le devenir, notamment à l'occasion d'un élargissement du concert et de l'actionariat d'EMS.

Le concert détiendra directement ou indirectement, suite à la livraison des titres mentionnée ci-dessus, 5 317 942 actions COFIDUR représentant 6 337 452 droits de vote, soit 58,40% du capital et 62,11% des droits de vote de COFIDUR.

Les objectifs du concert sont, pour les douze prochains mois :

- conformément aux dispositions des articles 233-1 et suivants et de l'article 234-2 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, ils déposeront dès que possible par l'intermédiaire de EMS et comme cela a déjà été annoncé (cf. D&I n° 209C0382 du 9 mars 2009), un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant l'ensemble des titres COFIDUR non détenus par eux, sur la base de 0,70 € par action. En dehors de cette offre, ils n'envisagent pas de procéder à des acquisitions supplémentaires;
- ils entendent garder le contrôle de la société mais maintenir la cotation en bourse, ils n'envisagent pas de demander le retrait obligatoire à l'issue de l'offre publique à intervenir;

- il est envisagé de reconsidérer la composition du conseil d'administration de COFIDUR pour tenir compte de la future géographie du capital. En tout état de cause, le concert dispose actuellement de deux représentants au conseil d'administration mais n'a pas l'intention de demander la nomination d'autres représentants.

Il est rappelé que la déclaration est susceptible d'être modifiée dans les conditions prévues par la loi.

- (1) Sur la base d'un capital composé de 9 105 791 actions représentant 10 204 321 droits de vote.
- (2) Monsieur Henri Tranduc détient 110 578 actions (dont 91 078 actions gratuites) représentant 130 078 droits de vote, soit 1,21% du capital et 1,27% des droits de vote de la société COFIDUR
- (3) Monsieur Philippe Broussard détient 91 088 actions (dont 91 078 actions gratuites) représentant 91 098 droits de vote, soit 1% du capital et 0,89% des droits de vote de la société COFIDUR
- (4) Monsieur Serge Villard détient 91 088 actions (dont 91 078 actions gratuites) représentant autant de droits de vote, soit 1% du capital et 0,89% des droits de vote de la société COFIDUR
- (5) Monsieur Thierry Richli détient 97 458 actions (dont 91 078 actions gratuites) représentant autant de droits de vote, soit 1,07% du capital et 0,96% des droits de vote de la société COFIDUR.